



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 31195

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la place accordée à la santé mentale dans la prévention médicale en milieu professionnel. En effet, celle-ci est minime en France. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser s'il entend mettre en oeuvre des politiques spécifiques de santé mentale, afin de promouvoir la santé et réduire ainsi les troubles de santé mentale.

Texte de la réponse

Les relations entre la santé mentale et le travail sont complexes puisque, si le chômage est reconnu comme facteur de risque de la série des troubles de l'humeur, le rôle du travail est également reconnu dans le stress, la dépression, l'anxiété et le surmenage. Le rapport du Bureau international du travail d'octobre 2000 portant sur la santé mentale au travail dans différents pays d'Europe et aux États-Unis a clairement montré le lien existant entre phénomènes de transformation économiques, précarisation de l'emploi, contraintes de délais, menace du chômage et augmentation de fréquence, chez les travailleurs, d'un ensemble de manifestations psychiques au premier rang desquelles se situe la dépression. Le stress d'origine professionnelle est évalué par la « tension au travail » et plus récemment par un modèle basé entre les efforts soutenus par l'individu et les récompenses reçues. Un important programme de recherche portant sur l'impact du stress professionnel est en cours à l'Institut national de la recherche et de sécurité (INRS) ; il concerne la pathologie cardio-vasculaire, les lombalgies et la dépression. Dans une communication faite par l'INRS en 2000, la fraction de risque attribuable au stress professionnel pour la dépression en France était évaluée à 9,4 % pour les hommes et 3,9 % pour les femmes. Les besoins de connaissance sur les relations entre travail et santé demeurent importants et la mission recherche (MiRe) de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), direction commune au ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité et au ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, consacre son appel à projet pour 2004 à la thématique « santé et travail ». Parmi la cinquantaine de projets déposés, plusieurs concernent la santé mentale. Cette nécessité de promouvoir les recherches dans ce domaine ne fait toutefois pas obstacle à sa prise en compte en matière d'actions de santé. Le plan de lutte contre la dépression, actuellement en préparation, traitera notamment de l'implication des médecins du travail dans la prévention et le repérage des déterminants professionnels des troubles dépressifs. D'une manière plus générale, il m'apparaît opportun d'intégrer la question des interactions entre travail et santé mentale dans chacun des programmes qui seront mis en oeuvre pour atteindre les objectifs spécifiques mentionnés dans la loi relative à la politique de santé publique, actuellement en discussion au Parlement, au fur et à mesure de leur élaboration, dès lors que ces interactions sont clairement repérables.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31195

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 2003, page 9940

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1678